

NOS DIFFÉRENTS SITES



SITE DE CAMBRAI

68, rue Saint Ladre — Cambrai
Tél. : 03 27 81 29 10
secretariat-campus@groupepb.org

- Siège administratif de Campus
- Semi-internat 6-12 ans
- Section polyhandicap dont l'internat «le Quai des Rêves»
- Site inclusif et ses unités d'enseignement



SITE DE CRÈVECOEUR SUR ESCAUT — EXTERNAT

6, place du Général de Gaulle —
Crèvecœur sur Escaut
Tél. : 03 27 78 95 43

- Semi-internat 12-20 ans
- Groupes Horizon, Envol & Soprano (grande dépendance)



SITE DE CRÈVECOEUR SUR ESCAUT — INTERNAT

Place du Général de Gaulle —
Crèvecœur sur Escaut

- Internat de semaine
- Internat permanent
- Pavillon

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

LE POLE DIRECTION

Nathalie FENAÏN : Directrice du Pôle Enfance

Tél : 03-27-81-29-10
06-31-74-14-64

Vincent ROMON : Directeur Adjoint du Pôle enfance

Tél : 03-27-81-29-10
06-85-71-86-61

Ingrid SPINNEWYN : Chef de service paramédical

Tél : 03-27-81-29-10
06-08-77-32-92

Audrey BECKER : Chef de service externat 6-12 ANS

Tél : 03-27-81-29-10
06-73-94-48-20

Vanessa VANGYSEGEM : Chef de service section Grande dépendance

Tél : 03-27-81-29-10
06-40-55-65-71

Anissa HOUAT : Chef de service externat 13-20 ans

Tel : 03-27-78-95-43
06-87-28-68-49

Virginie VAILLANT : Chef de service internat

Tél : 03-27-78-95-43
06-74-58-13-00

LE PUBLIC ACCOMPAGNE

L'AGREMENT DE CAMPUS

L'institut médico-éducatif accueille 147 jeunes de 6 à 20 ans sur 3 sites à Cambrai et à Crèvecœur sur Escaut.

L'Institut médico-éducatif Campus accueille sur plusieurs sites des enfants et adolescents à partir de 6 ans, touchés par un trouble du développement intellectuel léger, modéré ou sévère (plus connu sous les noms de déficience intellectuelle ou handicap intellectuel). Parmi ces enfants et adolescents, nous accueillons des jeunes porteurs de troubles du spectre autistique.

Certains jeunes présents avant leur 20^{ème} anniversaire poursuivent leur parcours au sein de Campus dans l'attente d'une place en établissement pour adulte (amendement Creton).

- **En semi internat mixte :** 89 jeunes déficients intellectuels.
- **En internat mixte :** 44 jeunes dont 30 accueillis du lundi au vendredi en Internat Modulable (de 1 à 4 nuits par semaine) et 14 places pour les Internes Permanents.
- **Sur la section « polyhandicap » :**
 - 10 places en Semi Internat,
 - 4 places en Internat Modulable « Le quai des rêves » (1 à 3 nuits par semaine du lundi au jeudi, et un week-end par mois).



INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF



LE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

PRESTATIONS /ACTIVITES

LE SEMI INTERNAT

Il correspond à l'accueil du lundi au vendredi et intègre le temps du déjeuner sur nos sites.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

L'équipe éducative a pour mission de :

- Renforcer les apprentissages scolaires et cognitifs par des supports ludiques ou concrets (jeux, informatique, travaux manuels, mise en situation sur l'extérieur...)
- Développer la capacité des jeunes à être autonome,
- Développer leur individualité et réguler certains comportements atypiques,
- D'aider le jeune à s'inclure dans la société au travers d'activités sportives, culturelles, de stages, voire de scolarisation partagée.

Chaque jeune se voit proposer une prise en charge répondant à ses besoins spécifiques.

L'accompagnement éducatif s'inscrit dans le cadre d'un **Projet d'Accompagnement Personnalisé**. Il intervient en complémentarité et en synergie de l'accompagnement médical et paramédical.

LA SCOLARITÉ

Campus propose à chaque enfant de bénéficier d'une scolarisation adaptée.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation s'appuie sur un diagnostic global, partagé et validé par la famille. Il est intégré au Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Le PPS prend en compte :

- les résultats d'évaluation des compétences scolaires (référentiel du « Socle commun de connaissance et de compétences » de l'Éducation Nationale),
- et les besoins de l'enfant (éducatifs, sociaux, médicaux et paramédicaux).

Les réunions de Suivi de Scolarisation sont coordonnées par l'Enseignant Référent avec les Instituteurs, le Chef de service et le Garant en lien avec la famille.

Les temps de classe peuvent se dérouler :

- au sein du Site Inclusif, dans le cadre de l'Unité d'Enseignement,
- et/ou dans un établissement scolaire : temps partagé ou classe externalisée en école maternelle, en école élémentaire, en collège ou encore en lycée professionnel.

Afin de favoriser l'accompagnement des jeunes dans les apprentissages scolaires, les éducateurs interviennent durant les temps de classe. Ils mettent également en pratique la théorie découverte en classe en privilégiant des outils adaptés au public accueilli.

LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

À travers la pratique d'activités physiques, l'éducateur sportif cherche à initier et perfectionner les jeunes à différentes activités sportives dans un objectif :

- **Socio-éducatif** : développer le savoir-faire et savoir être des jeunes,
- **De loisirs** : prendre plaisir à faire, à participer avec les autres,
- **De prévention de la santé** (bien-être physique, hygiène du corps, motricité, perte de poids,...). Cet axe est travaillé en étroite collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale.

Le choix de l'activité se fait selon les capacités physiques et intellectuelles, la morphologie, la pathologie et le comportement du jeune.

Les activités sportives sont construites en lien avec le référentiel de l'Éducation Nationale.

Les sports collectifs permettent de travailler les rapports avec les autres (partenaires, adversaires et arbitres), le respect des règles dans un cadre de coopération et d'opposition. Le travail en petit groupe facilite l'individualisation des objectifs. Les sports individuels permettent de travailler la maîtrise de soi, la confiance en ses capacités,....

Dans le cadre de partenariat, des activités sportives au sein d'autres structures, avec d'autres publics extérieurs à l'établissement, permettent l'inclusion sociale des enfants et adolescents du Campus.



Le jeune doit se présenter à la séance de sport avec une **tenue spécifique à l'activité**. À chaque rentrée scolaire, la famille doit fournir un **certificat médical** de non contre-indication aux activités sportives.

LE PROJET « SOIN »

Campus propose un accompagnement médical et paramédical qui s'appuie sur un diagnostic clinique établi en amont par nos professionnels et par des professionnels d'autres structures et qui nécessite parfois des compléments d'évaluation. Ce diagnostic permet d'identifier les besoins spécifiques de la personne et les nécessités de prise en soins. Le médecin peut également prescrire des bilans à l'équipe paramédicale.

Les bilans psychométriques effectués par les psychologues se font tous les 2 ans pour les jeunes concernés. Il s'agit de souligner les évolutions pour répondre au mieux aux besoins du jeune.

L'objectif de l'équipe médicale et paramédicale est de pallier aux conséquences qui génèrent des déficiences ou défaillances. Elle travaille sur l'impact des pathologies associées (troubles du comportement) et met en place une stratégie d'adaptation, au cas par cas, permettant de développer l'autonomie.

Soucieux de répondre plus largement à la problématique de santé que rencontrent les personnes qu'il accueille, Campus tend à développer des actions liées à l'éducation, à la santé, à l'éducation thérapeutique et à la prévention (dépistage visuel, auditif, bucco-dentaire, ...).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Campus tend à développer l'acquisition maximale des éléments d'autonomie et travaille au développement des savoir-faire professionnels pour les jeunes accueillis au sein du Campus âgés de 12 à 20 ans quelle que soit leur orientation future.

L'équipe technique, constituée d'éducateurs techniques, d'éducateurs techniques spécialisés, d'une conseillère en économie sociale et familiale, a pour rôle de développer :

- Les compétences professionnelles via une adaptation des modes d'apprentissage,
- Les compétences sociales liées à l'activité professionnelle via des méthodes éducatives.

Ils travaillent en lien avec les autres professionnels du Campus (équipe pluridisciplinaire, service de suite) et sont en contact avec les partenaires extérieurs tels que les ESAT du territoire, les entreprises et les centres de formation.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉVOLUE SUR PLUSIEURS PHASES, EN FONCTION DE L'ÂGE

La période de sensibilisation au monde du travail — 10 / 12 ans

Le savoir-faire gestuel et l'apprentissage de notions de base s'effectuent dès le plus jeune âge. Sur des temps éducatifs, le groupe des 10/12 ans propose des temps de participation à l'entretien des sites du Campus.

Ce travail manuel permet une prise de conscience générale : découverte des outils, de petites techniques, de la notion de sécurité, de rangement, le lien avec les saisons...

Il déclenche la prise de conscience et suscite l'intérêt à faire.

Ce temps d'activités effectué au sein de l'établissement permet également la valorisation du travail réalisé, de l'effort nécessaire.

La période dite de Préapprentissage — 12 / 16 ans

Les groupes de préapprentissage ont pour objectif **la découverte et l'initiation technique**. Ils permettent aux préadolescents et adolescents de faire **un choix d'orientation professionnelle**.

Entre 13 et 16 ans, chaque jeune participe à 5 séances d'atelier par semaine et cela à travers 2 ateliers bien différenciés :

- Atelier « activités culinaires, l'enseignement ménager, la couture, le repassage et la laverie ».
- Atelier « activités de menuiserie, de jardinage et de bâtiment ».



À l'issue de la phase de préapprentissage, les jeunes seront orientés vers un « corps de métier ». Il s'agit alors pour l'équipe technique de bien évaluer l'envie, le choix en lien avec la capacité à effectuer, dans un temps adapté, des tâches concrètes dans un projet de formation professionnelle et éventuellement de qualification.

- Les éducateurs spécialisés intensifient le travail sur l'autonomie dans les transports.

La période dite d'Apprentissage — 16 / 20 ans

Ce temps de formation concerne l'ensemble des adolescents pour qui l'employabilité est validée en fin de période de préapprentissage (que l'orientation soit en milieu protégé ou en milieu ordinaire).

Pendant 4 ans, il s'agit de **développer les savoir-être nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle** tels que :

- réaliser la consigne donnée,
- prendre des initiatives positives,
- faire preuve de motivation et de persévérance,
- se concentrer sur une tâche,
- produire un produit soigné,
- terminer son travail,
- connaître les règles d'hygiène et de sécurité,
- adopter les bonnes postures corporelles,
- prendre soin de son matériel...

De même, il s'agit d'apprendre aux jeunes à travailler à partir d'un thème pour intégrer la notion de travail en équipe et d'autonomie.

Les Éducateurs Techniques développent également les apprentissages techniques liés à leur spécialité afin que les adolescents puissent être capables de tenir un poste de travail à temps plein, par l'acquisition de compétences professionnelles transférables.

Chaque jeune sera amené à évoluer au plus loin de son potentiel à travers plusieurs ateliers :

- L'Atelier « Espaces verts et Horticulture »
- L'Atelier « Enseignement Ménager et Hygiène des locaux - Restauration »
- L'Atelier « Textile, repassage, blanchisserie »
- L'Atelier « Habitat »
- L'Atelier « Conditionnement »

L'objectif des ateliers : Préparer les adolescents à tenir un poste de travail en ESAT ou en entreprise du milieu ordinaire.

15

Progressivement nos ateliers s'ouvrent sur l'extérieur. Ainsi nos jeunes bénéficient d'ateliers externalisés Cuisine et Enseignement Ménager au sein du Lycée Professionnel Saint Luc.

La formation professionnelle hors les murs

À cette pratique à l'interne de l'établissement, il convient d'ajouter les stages en milieu ordinaire, en Établissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT), que ces jeunes multiplient à partir de 17 ans.

Les stages permettent également de bâtir le dossier d'orientation à destination de la MDPH.

Ces formations sont mises en place à la demande du jeune, ou de l'équipe technique, avec l'accord des parents, et sont soumises à convention entre les différentes parties (jeune, parents, établissement d'accueil et Campus).

Elles font l'objet d'une préparation en amont, via l'Éducatrice de Suite, qui comprend :

- une visite du lieu de stage avec le jeune,
- l'organisation du transport avec le jeune afin de développer son autonomie,
- un accompagnement de la famille à cette nouvelle perspective qui peut être inquiétante pour elle.

Le stage est un outil pédagogique à part entière qui permet au jeune :

- de découvrir d'autres milieux, d'être confronté à la réalité du secteur professionnel,
- de vérifier que ses choix sont cohérents et ainsi travailler son orientation professionnelle,
- de transférer les compétences acquises en atelier dans un environnement inconnu.

La qualification

— La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (R.A.E.)

Campus est associé au dispositif « Différent et Compétent » qui a pour objectif de permettre aux personnes déficientes de valider tout ou partie d'un diplôme.

Il propose de s'appuyer sur un référentiel adapté aux capacités et à la temporalité des personnes déficientes.

— Le Certificat de Formation Générale (C.F.G.)

Certains jeunes, au regard de leurs capacités, ont la possibilité de passer le C.F.G. à 16 ans. En lien avec l'Éducation Nationale et en s'appuyant sur la préparation de leur rapport de stage, ils présentent leur dossier lors d'une épreuve orale pour validation devant un jury externe au Campus. À partir de 17 ans, la présentation au CFG requiert le passage d'une épreuve écrite en français et en mathématiques.

L' INTERNAT

Campus propose un service d'hébergement modulable qui répond à une demande forte de la part des familles sur le territoire.

Intégré au PAP, si le jeune et la famille en expriment le besoin, le projet d'Internat s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement pluridisciplinaire que propose Campus.

Pour rappel, en respect de l'Annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 dans son Article 6 : « *Toutes les fois que cela est possible, les enfants ou adolescents demeurent hébergés dans leur famille. Ils sont, chaque fois que possible, pris en charge à temps partiel ou à temps plein dans un établissement scolaire ordinaire. L'établissement peut fonctionner en Externat, en Semi Internat et en Internat. Dans ce dernier cas, il peut assurer l'hébergement dans ses propres locaux, dans des internats qu'il gère, dans des internats gérés par d'autres organismes, dans la limite du nombre total de lits autorisés, ou dans des centres d'accueil familial spécialisé* ».

Il faut rappeler que, selon les nouvelles orientations des politiques publiques, **l'orientation en Institution Spécialisée, notamment en Internat, s'avère devenir une solution par défaut et ne doit être envisagée que dans les situations suivantes :**

- Lorsque **le handicap est lourd à supporter** par la famille et que celle-ci souhaite une aide à l'aidant.
- Lorsqu'il est souhaitable d'**opérer une séparation ou mise en sécurité** du jeune par rapport à la situation familiale permettant à l'enfant et à la famille, par le biais de développer son autonomie.
- Lorsque le but de l'accueil provisoire est clarifié par **un projet spécifique** convenu principalement à la demande du jeune, de la famille et du service. Cette mesure part d'un consentement mutuel entre le jeune et sa famille et, se fait en fonction de ses besoins et de ceux de la famille.
- Lorsque **le lieu de vie du jeune se trouve trop éloigné** de l'IME.

OBJECTIFS

Préparer les jeunes à grandir et pour les adolescents à préparer leur vie d'adulte par le développement :

- de la connaissance du corps et de l'hygiène corporelle,
- de la capacité à se présenter physiquement, gérer son linge et de son trousseau,
- de la capacité à se nourrir, et à partager le repas avec les autres,
- de la connaissance sur l'équilibre alimentaire,
- de la capacité à être autonome dans les déplacements,
- de la capacité à être autonome dans un logement,
- de la capacité à être autonome pour prendre en charge sa santé,
- de la capacité à gérer sa vie affective et sa sexualité,
- des compétences en communication verbale et écrite, comme lire, écrire, compter, téléphoner...

COMPOSITION DE L'INTERNAT

Le bâtiment principal

Il est agencé en 3 niveaux permettant l'accueil d'enfants et adolescents âgés de 8 à 20 ans, répartis en 4 groupes :

- 2 groupes d'adolescents « Garçons » de handicaps mixtes,
- 1 groupe d'adolescents « Filles » de handicaps mixtes,
- 1 groupe regroupant les plus jeunes des enfants de l'IME.

dont chacun

- dispose de locaux, de sanitaires et de lieux de vie spécifiques.
- possède son indépendance et son intimité.

La diversité des locaux offre la possibilité de répondre au maximum de besoins et favorise les situations d'apprentissage.

Le pavillon

Il accueille des jeunes des deux sexes, âgés de 16 à 20 ans en plus grande autonomie. Les jeunes accueillis au pavillon se préparent à vivre dans un habitat traditionnel.

Ce pavillon est équipé dans une logique de maison traditionnelle. Il est composé de :

- 2 chambres « doubles »,
- Chambres « individuelles »,
- 1 kitchenette pour leur permettre d'élaborer des repas individuels,
- 1 salle de vie.

Les équipes de l'Internat tendent à permettre au jeune :

- de développer des compétences lui permettant de vivre en convivialité avec autrui,
- de construire et d'investir son espace personnel,
- d'acquérir une capacité à entretenir un logement dit autonome,
- de préparer la vie, à terme et pour certains, en logement autonome.

L'accompagnement s'appuie sur les tâches de la vie quotidienne, mais aussi sur les apprentissages de la vie sociale, les activités ludiques, de loisirs, l'entretien succinct des locaux et du linge, des sorties diverses et le suivi des devoirs scolaires pour certains jeunes.

Les accompagnements proposés doivent être souples et variés, en fonction du projet de chaque jeune, en lien avec la situation de chaque famille. L'action repose à la fois sur une vie relationnelle individualisée et une vie de groupe qui contribue à l'apprentissage de l'autonomie à travers la vie quotidienne et la vie sociale.

Les équipes d'Internat, en cohérence avec les équipes d'Externat du Campus, travaillent au regard d'objectifs précis axés sur l'apprentissage de connaissances et de compétences sociales liées à la vie quotidienne, elles assurent l'accompagnement à la santé et renforcent les acquis scolaires et professionnels.

LES ÉQUIPES DE L'INTERNAT

Les équipes d'Internat sont composées :

- d'Éducateurs Spécialisés,
- de Moniteurs Éducateurs,
- d'Aides Médico Psychologiques,
- de Maîtresses de Maison,
- de Surveillants de Nuits qualifiés,
- d'Infirmières.

LA SECTION POLYHANDICAP

La section accueille les enfants, adolescents et jeunes adultes polyhandicapés âgés de 6 à 20 ans.

Ces jeunes sont atteints de déficiences graves et durables : la déficience mentale sévère est associée à des troubles moteurs et souvent à des déficiences sensorielles entraînant une restriction extrême de leur autonomie et de leurs possibilités de perception, d'expression et de relation. Ils ont donc besoin d'un accompagnement permanent et qualifié associant éducation, soins, communication et socialisation ainsi qu'un accompagnement proche, dense et individualisé.

La vie de groupe est animée par une équipe encadrante pluridisciplinaire chargée d'être à l'éveil des besoins de l'enfant et la mise en place d'activités éducatives adaptées.

OBJECTIFS

- Découvrir et développer les potentialités de l'usager,
- Répondre aux besoins des jeunes en proposant stimulations, découvertes, bien-être, confort, sécurité et attention,
- Développer les capacités et les émergences de l'enfant.

L'accompagnement éducatif s'effectue par :

- Le travail sur la communication verbale ou non verbale,
- La relation à l'autre, la socialisation,
- Les activités multi sensorielles,
- Les activités motrices,
- La relaxation,
- La mise en avant de toute émergence d'autonomie, même minime, et maintien des acquis,

et est adaptée au rythme, la fatigabilité et l'état de santé de l'enfant.

Ces accompagnements se constituent :

- D'aide à la vie quotidienne,
- De prises en charge éducatives adaptées (activités sensorielles, socialisation, activités d'éveil...)
- De suivis médicaux,
- De prises en charge paramédicales.

ADMISSIONS

LA PROCEDURE D'ADMISSION

LA PRISE DE CONTACT

Lorsqu'une famille ou un partenaire social contacte l'établissement pour une demande d'admission.

Il y a une mise en lien avec l'Assistante Sociale. Elle va écouter la demande et vérifier les critères d'admission : notification de la MDPH conforme à l'agrément et au régime d'accueil souhaité, lieu d'habitation de l'enfant, ...

L'Assistante Sociale envoie alors **un dossier de candidature** aux responsables légaux de l'enfant concerné. Après réception de l'ensemble des pièces sollicitées (volet social, éducatif, scolaire, psychologique, médical et paramédical) et vérification du dossier, l'Assistante Sociale peut alors le positionner pour une étude en Commission d'Admissibilité.

LA COMMISSION D'ADMISSIBILITÉ

La commission d'admissibilité est organisée au minimum une fois tous les trois mois, et est constituée :

- de la Direction de Campus,
- d'un Psychiatre de Campus,
- de Chefs de Service, d'Assistantes Sociales, de Psychologues et d'Infirmières.

L'avis du médecin pédopsychiatre est recueilli en amont de la commission.

À travers cette instance, les membres étudient la recevabilité de la demande en fonction de l'adéquation :

- Aux besoins en termes d'accompagnement, mais aussi une capacité pour le Pôle Enfance à répondre au projet du jeune.
- Aux possibilités d'admission en Semi Internat, Internat de Semaine, Internat Modulable, ou Internat Permanent.
- A la zone géographique,

Suites données à cette étape :

Si refus : la Direction transmet l'avis de refus motivé à la famille et à la M.D.P.H. Une admission peut être refusée pour les motifs suivants :

- Pas de moyens suffisants pour permettre un accompagnement optimal.
- Domicile hors secteur géographique.

Si avis favorable, poursuite de la procédure d'admission par une rencontre et inscription sur la liste d'attente en vue d'une admission dès qu'une place se présente.

LA PÉRIODE DE DÉCOUVERTE

Une phase d'accueil représente un premier temps fort avec le jeune et ses parents (ou représentants). Cette étape est propice au recueil des besoins et attentes, d'informations liées aux étapes précédentes et aux informations administratives.

Elle est également un moment fort d'observation mutuelle et d'évaluation pour les professionnels. L'objectif est aussi de **sécuriser au maximum l'entrée dans l'établissement** en ayant une vision globale de la situation, identifier les freins et les forces pour anticiper les difficultés et adapter l'emploi du temps et les activités à l'admission du jeune.

Durant cette période, le jeune dispose d'un emploi du temps spécialement mis en place.

À l'issue de la période de découverte, recueil des observations et échanges lors d'une réunion de service entre professionnels, afin de :

- Déterminer les grandes orientations du projet à mettre en place,
- Ou de formuler des motifs déterminant un refus d'admission.

LA DÉCISION D'ADMISSION

Au regard des éléments rendus après la période de découverte, la Direction de Campus statue sur l'admission de l'enfant ou de l'adolescent.

Si refus : la Direction transmet l'avis de refus motivé à la famille et à la M.D.P.H.

Si avis favorable : le cadre de proximité ou l'Assistante Sociale prend contact avec les parents (responsables légaux) pour convenir d'une date d'accueil du jeune, au mieux dans la continuité de la période de découverte. Un courrier leur confirme la date d'admission,

les conditions d'accueil et la liste des documents à fournir obligatoirement lors de l'admission physique du jeune au sein de l'établissement (autorisation d'opérer, droit à l'image,...).

Cet avis favorable de la Commission d'Admission est transmis à la M.D.P.H.

Tout au long de ces étapes, la famille peut décider de ne pas poursuivre sa demande d'admission.

L'ACCUEIL À CAMPUS

Le jour de son admission et au plus tard dans le mois, le jeune et sa famille sont accueillis par la Direction, l'Assistante Sociale, le Chef de Service et son garant (désigné avant l'accueil) pour la signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement, confirmer les modalités d'accueil et réceptionner les différents documents nécessaires à son dossier et à son accompagnement.

Pour une admission en Internat :

- La famille participe à l'installation dans la chambre,
- Un membre de l'équipe éducative du Semi Internat se rend, une fois par semaine, sur l'Internat de 16h30 à 18h00, et cela les deux premières semaines.

Lors des deux premiers mois, le garant, en lien avec l'ensemble de l'équipe et le Chef de Service pourra proposer un ajustement de l'emploi du temps.